

Theratechnologies présente ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2022 et une mise à jour concernant ses activités commerciales

Octobre 13, 2022

- Hausse de 17 % des revenus consolidés au troisième trimestre de 2022, pour atteindre 20,8 millions de dollars
 - Croissance de 19 % des revenus en Amérique du Nord au troisième trimestre de 2022
 - Déroulement de l'essai de phase 1 de type « panier » portant sur le TH1902 comme prévu
- Prévisions de revenus pour l'exercice 2022 allant de 79 millions de dollars à 82 millions de dollars en voie d'être atteintes

MONTRÉAL, 13 oct. 2022 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui les faits saillants commerciaux et les résultats financiers pour son troisième trimestre de l'exercice 2022 clos le 31 août 2022. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

« Nous avons amorcé le troisième trimestre en réalisant de nombreux progrès intéressants et avons consacré le reste de la période à mettre l'accent sur la croissance stratégique, l'alignement de l'entreprise et le renforcement des relations avec nos actionnaires. Comme le démontrent nos revenus, nos efforts donnent des résultats, » a déclaré M. Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies.

« À la mi-juillet, nous avons fait le point sur le déroulement du volet à doses croissantes de l'étude de phase 1 portant sur le TH1902, et nous avons annoncé que des signes d'efficacité avaient été observés chez trois patients qui avaient été exposés à de nombreux traitements auparavant. Nos travaux portant sur la Technologie SORT1+^{MC} attirent l'attention au sein du secteur et ont été présentés dans la revue *Pharmaceutics*. Nous demeurons persuadés que le mode d'action unique de notre programme le positionne clairement comme étant une thérapie anticancéreuse potentielle.

« La décision de constituer notre propre équipe sur le terrain et de renforcer nos activités commerciales aux États-Unis commence à porter ses fruits, comme en témoigne la croissance de 19 % de nos ventes dans ce pays par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent. Nous demeurons par ailleurs convaincus que nous atteindrons nos prévisions pour l'exercice 2022. En dépit du contexte éprouvant des marchés financiers pour les sociétés biotechnologiques, nous avons également annoncé que nous avons réussi à accroître notre marge de manœuvre financière grâce à un emprunt à terme d'un montant maximal de 100 millions de dollars consenti par Marathon Asset Management, ce qui illustre bien la solidité de notre modèle économique. En juillet, nous avons reçu la première tranche de 40 millions de dollars de cet emprunt à terme, ce qui nous a permis de rembourser rapidement plus de la moitié des billets convertibles échéant en 2023 de la Société et de renforcer notre bilan », a conclu M. Lévesque.

Sommaire des revenus du troisième trimestre de l'exercice 2022 (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Variation (en %)	Périodes de neuf mois closes les 31 août		Variation (en %)
	2022	2021		2022	2021	
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA</i> ^{MD} et d' <i>EGRIFTA SV</i> ^{MD}	12 876	11 224	14,7 %	35 996	30 256	19,0 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	7 935	6 628	19,7 %	22 640	20 813	8,8 %
Revenus	20 811	17 852	16,6 %	58 636	51 069	14,8 %

FAITS SAILLANTS RÉCENTS ET MISES À JOUR SUR NOS PROGRAMMES

Mise à jour concernant notre portefeuille de produits

Mise à jour sur l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 : Le 14 juillet, la Société a publié une mise à jour sur la partie à doses croissantes de l'étude d'innocuité clinique de phase 1 portant sur le TH1902. L'étude portant sur le TH1902 est la première étude de Theratechnologies réalisée chez l'humain faisant intervenir le principal conjugué peptide-médicament expérimental (« CPM ») pour le traitement des cancers exprimant le récepteur de la sortiline. La Food and Drug Administration (la « FDA ») des États-Unis lui a accordé la désignation « fast track ».

Dans cette mise à jour, nous avons annoncé que 18 patients lourdement prétraités, qui avaient reçu en moyenne 8 traitements anticancéreux antérieurs, ont été recrutés au total pour la partie à doses croissantes de l'étude. À la suite des observations d'innocuité à la dose de 420 mg/m², y compris la neuropathie de niveau 3, la neutropénie de niveau 4, les changements oculaires de niveau 3 (acuité visuelle, kératite et sécheresse oculaire de la surface) et les toxicités cutanées de niveau 2 (éruption, prurit et inflammation), la dose de TH1902 a été réduite à 300 mg/m² dans le cas de la deuxième dose et le bassin de patients a été accru, passant à 6 patients. Aucune toxicité limitant la posologie n'a été observée au cours du premier cycle; par conséquent, la dose de 300 mg/m² a été retenue pour la poursuite de la partie de type « panier » de l'étude. En outre, les concentrations de docétaxel libre sont faibles, se situant à seulement 11 % de celles observées dans le cas du traitement au docétaxel selon une dose de 75 mg/m². Jusqu'à présent, la dose de 300 mg/m² semble être bien tolérée, et elle continue d'être évaluée dans la partie de type « panier » à plus grande échelle de l'étude portant sur le TH1902.

Des signes d'efficacité ont été observés chez trois patients lourdement prétraités dans l'essai à doses croissantes, et les résultats rapportés

comprennent ce qui suit :

- Réaction partielle confirmée chez un patient atteint du cancer de la prostate, avec une réduction globale de 53 % des lésions cibles après trois cycles de TH1902 à 300 mg/m², l'antigène prostatique spécifique (« PSA ») ayant continué de progresser.
- Stabilisation de la maladie observée chez un patient atteint du cancer de la prostate, avec une réduction mesurable de la taille des lésions cibles (pourcentages à un chiffre), y compris une réponse du PSA. Le patient a été traité avec des cycles mixtes de TH1902 selon des doses allant de 420 mg/m² à 300 mg/m².
- Stabilisation de la maladie observée chez une patiente atteinte du cancer de l'endomètre, avec une réduction mesurable de la taille des lésions cibles (pourcentages à un chiffre). Notamment, la patiente a reçu un total de 11 cycles. La dose est passée de 60 mg/m² à 360 mg/m².

Dans le but d'optimiser ce programme de recherche clinique et d'assurer son succès, la Société peut actuellement compter sur six sites d'essais actifs aux États-Unis, et prévoit en ajouter d'autres aux États-Unis, sur le territoire de l'Union européenne et au Canada.

Publication de l'étude portant sur le TH1902 dans la revue *Pharmaceutics*

Après la clôture du troisième trimestre, la Société a annoncé la publication d'une étude préclinique démontrant l'efficacité *in vitro* et *in vivo* du TH1902, un nouveau CPM expérimental qui cible les récepteurs de la sortiline (« SORT1 »), en inhibant la croissance des cellules de type souches cancéreuses (« CSC ») du cancer de l'ovaire et du cancer du sein triple négatif (« CSTN »). L'étude, publiée dans le numéro spécial « Targeting Drug Resistance and Metastatic Pathways for Cancer Research » de la revue [Pharmaceutics](#), signale que le TH1902 semble exercer une activité anticancéreuse supérieure à celle du docétaxel non conjugué dans les modèles précliniques, entre autres en contournant le phénotype de chimiorésistance qui est souvent responsable de l'échec du traitement et de la récurrence du cancer.

Dans l'article de la revue *Pharmaceutics*, des chercheurs de Theratechnologies et du Laboratoire d'oncologie moléculaire de l'Université du Québec à Montréal (« UQAM ») décrivent l'activité du TH1902 contre les CSC et sa capacité à contourner certains phénotypes de résistance connus associés aux CSC. Leurs résultats indiquent que le TH1902 cible les cellules cancéreuses qui surexpriment le récepteur de la sortiline, mais n'a pas cet effet dans les cellules saines. De plus, à des doses équivalentes à celles du docétaxel, le TH1902 en monothérapie a présenté une efficacité supérieure contre les CSC des cancers du sein et de l'ovaire, comparativement au docétaxel seul. Enfin, une plus grande efficacité a également été observée dans le modèle de tumeur ovarienne avec l'utilisation du TH1902 en association avec le carboplatine, comparativement à l'utilisation du paclitaxel ou du docétaxel en association avec le carboplatine. Dans les modèles animaux de CSC du CSTN et de l'ovaire, le TH1902 a diminué de 80 % la croissance tumorale, comparativement à environ 35 % chez les modèles de souris traitées au docétaxel.

Gestion du cycle de vie du Trogarzo^{MD}

Le 3 octobre, la Société a reçu de la FDA un avis d'approbation du mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intraveineuse (« IV ») sur une période de 30 secondes.

À l'origine, la FDA avait approuvé Trogarzo^{MD}, un nouvel anticorps monoclonal à longue durée d'action, en mars 2018, pour une administration par voie intraveineuse sous forme d'une dose d'attaque unique qui devait être suivie d'une dose d'entretien sur une durée de 15 minutes toutes les deux semaines. Grâce à cette approbation, la dose d'entretien peut être administrée en 30 secondes, sous forme d'injection IV directe non diluée.

La Société est d'avis que ce mode d'administration simplifié améliorera l'observance thérapeutique et offrira un plus grand nombre de points d'accès pour les patients.

La Société mène également une étude évaluant le mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intramusculaire. Le recrutement de tous les sujets pour cette étude est maintenant terminé, et la première visite du dernier patient recruté est prévue pour novembre 2022. S'il est approuvé, ce nouveau mode d'administration devrait, à notre avis, offrir aux patients une option de traitement encore plus pratique et améliorer encore davantage l'accès au traitement et l'observance thérapeutique.

Présentation à la conférence AIDS 2022 de données sur le Trogarzo^{MD} qui démontrent la possibilité d'améliorer les schémas thérapeutiques

Le 28 juillet, Theratechnologies a dévoilé les données figurant sur les deux affiches qu'elle a présentées à la 24^e Conférence internationale sur le sida (« AIDS 2022 ») qui s'est tenue à Montréal. Ces données fournissent des connaissances clés sur le potentiel de Trogarzo^{MD} de faire évoluer les paradigmes thérapeutiques pour les personnes infectées par le VIH ayant déjà reçu de nombreux traitements qui suivent un schéma thérapeutique complexe.

En résumé, l'affiche intitulée « **Ibalizumab long-term efficacy is not impacted by partially active antiretrovirals** » démontrait que, chez les patients des essais cliniques, la suppression virale à long terme n'est pas influencée par des agents partiellement actifs. L'affiche intitulée « **Pharmacokinetic modeling and simulation of intramuscular and subcutaneous ibalizumab delivery** » démontrait que, selon une modélisation pharmacocinétique prédictive, les nouveaux modes d'administration (intramusculaire et sous-cutanée) pourraient permettre de maintenir des concentrations résiduelles supérieures à 0,3 µg/ml, seuil dont l'efficacité a déjà été démontrée avec l'administration intraveineuse.

Les deux présentations scientifiques offertes dans le cadre de la conférence AIDS 2022 ont fait suite à la présentation traitant de l'évaluation de l'activité *in vitro* combinée de l'ibalizumab et d'antiviraux contre le VIH-1 faite à l'Italian Conference on AIDS and Antiviral Research (« ICAR ») et intitulée « **Evaluation of the *in vitro* combinatorial activity of Ibalizumab and HIV-1 antivirals** », qui avait bénéficié d'une subvention indépendante. L'activité *in vitro* combinée du Trogarzo^{MD} associé à neuf autres antirétroviraux (« ARV »), dont sept sont commercialisés et deux sont au stade expérimental, a démontré les effets additifs ou synergiques de chaque association. Il est à noter qu'une activité synergique

a été observée avec le dolutégravir, l'étravirine, le ténofovir alafénamide et le lénacapavir, un ARV expérimental à longue durée d'action.

Stratégie de partenariat et d'octroi de licences pour le TH1902 en Chine

Les discussions concernant l'octroi de licences pour les droits de développement et de commercialisation du TH1902 en Chine élargie se poursuivent. La Société est optimiste quant aux perspectives d'en arriver à un accord, alors que le recrutement de patients pour l'essai de type « panier » portant sur le TH1902 se poursuit.

Étude portant sur les facteurs humains liés à l' EGRIFTA SV^{MD}

Comme nous l'avons annoncé précédemment, la FDA a demandé à la Société de mener une étude portant sur les facteurs humains afin de s'assurer que les patients s'administrent adéquatement l' EGRIFTA SV^{MD}. L'étude a été lancée, et elle progresse comme prévu.

Dépôt d'une demande sBLA pour la formulation F8

La Société avait l'intention de déposer une demande supplémentaire de licence de produit biologique (*supplemental Biologics License Application*, ou « sBLA ») pour sa formulation F8 de la tésamoréline avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2022. La FDA nous ayant demandé de mener une étude portant sur les facteurs humains liés à l' EGRIFTA SV^{MD}, nous avons pris l'initiative d'en mener une également pour la formulation F8. Cette étude a été lancée, et elle sera terminée peu de temps après celle sur les facteurs humains se rapportant à l' EGRIFTA SV^{MD}.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude entourant l'approvisionnement en eau bactériostatique pour injection (« EBI »), nous avons décidé de prendre les choses en main en concluant une entente avec un sous-traitant pour qu'il en produise spécifiquement pour nous. Nous croyons que cette mesure proactive assurera notre approvisionnement en EBI au moment du lancement de la formulation F8, si cette dernière est approuvée. Forts de ces décisions, nous sommes actuellement sur la bonne voie pour déposer notre demande visant cette nouvelle formulation au quatrième trimestre de 2023, l'approbation et le lancement de celle-ci étant prévus autour du premier trimestre de 2024.

Stéatohépatite non alcoolique (« NASH »)

Nous poursuivons nos discussions avec d'éventuels partenaires pour notre programme sur le NASH, et nous trouvons encourageant l'intérêt renouvelé que suscitent nos récentes annonces dans le secteur. Or, notre programme sur le NASH est toujours suspendu en attendant que les enjeux liés à la formulation F8 soient réglés et qu'un partenaire disposant des ressources et des capacités nécessaires soit trouvé.

Mise à jour des concernant l'entreprise et les affaires commerciales

Convention de crédit de 100 millions de dollars conclue avec Marathon Asset Management et réception de la première tranche de 40 millions de dollars

Le 13 juillet 2022, la Société a annoncé qu'elle a obtenu, de la part d'un membre du même groupe que Marathon Asset Management et aux termes d'une convention de crédit (la « convention de crédit »), une lettre d'engagement exécutoire à l'égard d'un emprunt à terme non diluit d'un montant maximal de 100 millions de dollars.

Le 27 juillet 2022, la Société a annoncé qu'elle avait reçu un financement de 40 millions de dollars aux termes de cette convention de crédit. Une partie du produit net de ce financement a servi à racheter et à annuler des billets convertibles d'un montant en principal de 30 millions de dollars échéant le 30 juin 2023, par l'intermédiaire d'ententes privées avec certains détenteurs de billets, et le reste a été affecté au fonds de roulement. Toutes les sommes prélevées aux termes de la convention de crédit portent intérêt au taux *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR ») majoré de 9,5 %.

Prévisions de revenus pour 2022

Les prévisions de revenus pour l'exercice 2022 devraient se situer dans une fourchette allant de 79 millions de dollars à 82 millions de dollars, et la croissance du portefeuille de produits commercialisés par rapport à l'exercice 2021 devrait se situer dans une fourchette allant de 13 % à 17 %.

Résultats financiers du troisième trimestre de l'exercice 2022

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion (le « rapport de gestion ») et des états financiers consolidés non audités (les « états financiers audités ») de la Société au 31 août 2022 (le « troisième trimestre de l'exercice 2022 »), lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers non audités sont disponibles au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion.

Revenus

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, les revenus consolidés se sont respectivement élevés à 20 811 000 \$ et à 58 636 000 \$, contre 17 852 000 \$ et 51 069 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2021, ce qui représente une hausse de 16,6 % et de 14,8 %, respectivement, d'un exercice à l'autre.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2022, les ventes nettes d' EGRIFTA SV^{MD} se sont chiffrées à 12 876 000 \$, contre 11 224 000 \$ au troisième trimestre de l'exercice 2021, ce qui représente une hausse de 14,7 % d'un exercice à l'autre. Les ventes nettes pour la période de neuf mois close le 31 août 2022 se sont établies à 35 996 000 \$, comparativement à 30 256 000 \$ pour la même période en 2021. L'augmentation des ventes d' EGRIFTA SV^{MD} découle du nombre accru de ventes unitaires et d'un prix de vente unitaire net plus élevé.

Les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 7 935 000 \$ au troisième trimestre de l'exercice 2022, contre 6 628 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2021, soit une hausse de 19,7 % d'un exercice à l'autre. Pour la période de neuf mois close le 31 août 2022, les ventes nettes de

Trogarzo^{MD} se sont élevées à 22 640 000 \$, contre 20 813 000 \$ pour la même période de 2021. L'accroissement des ventes de Trogarzo^{MD} découle d'une plus solide performance aux États-Unis, où nous avons enregistré une croissance de 26,0 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, freinée par un recul des ventes en Europe, en raison d'un contexte global des prix plus faibles.

Coût des ventes

Pour le trimestre clos le 31 août 2022, le coût des ventes a diminué pour s'établir à 5 292 000 \$, contre 5 504 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2021. La diminution est essentiellement attribuable à la fin de l'amortissement de l'autre actif.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2022, le coût des ventes a augmenté, passant de 16 849 000 \$ à 20 370 000 \$, cette hausse découlant surtout des revenus plus élevés. Cette hausse s'explique également par une charge engagée au deuxième trimestre de 2022 et attribuable à la non-production des lots prévus d'*EGRIFTA SV^{MD}*, lesquels ont été annulés en raison de la transition planifiée à la formulation F8 de la tésamoréline.

Le coût des produits vendus s'est chiffré à 5 292 000 \$ et à 17 929 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois de l'exercice 2022, comparativement à 4 283 000 \$ et à 13 187 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021. La hausse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par l'accroissement des ventes unitaires d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 8 425 000 \$ et à 27 484 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, comparativement à 8 296 000 \$ et à 19 596 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021.

L'augmentation au cours des deux périodes est essentiellement attribuable aux dépenses plus élevées engagées pour l'essai de phase 1 en cours portant sur le TH1902. En 2022, nous avons également entrepris d'importantes études de sensibilisation médicale et des études de suivi dans le domaine du VIH. Les dépenses accrues en recherche et développement sont également liées à l'essai en cours visant à évaluer le mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection intramusculaire. L'augmentation s'explique également par les indemnités de départ liées à notre décision de retirer le Trogarzo^{MD} du marché européen.

Frais de vente

Les frais de vente ont augmenté pour atteindre 8 404 000 \$ et 31 582 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, contre 7 657 000 \$ et 20 716 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation est en partie attribuable aux coûts ponctuels liés à la mise sur pied de notre équipe sur le terrain aux États-Unis, ainsi qu'aux dépenses engagées à l'égard de nouvelles initiatives visant à accroître la sensibilisation à nos produits sur le marché nord-américain en 2022. L'augmentation s'explique également par les indemnités de départ liées à notre décision de retirer Trogarzo^{MD} du marché européen.

Les frais de vente comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit une charge de 642 000 \$ et de 8 539 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, comparativement à 795 000 \$ et à 2 745 000 \$ en 2021. L'augmentation pour la période de neuf mois close le 31 août 2022 découle surtout de l'amortissement accéléré des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen à la suite de la décision que nous avons prise, au deuxième trimestre de 2022, de cesser les activités de commercialisation sur ce territoire.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont respectivement totalisé 4 209 000 \$ et 13 400 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, en regard de 3 633 000 \$ et de 11 079 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. L'augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à l'essor généralisé des activités commerciales en 2022 par rapport à 2021, ainsi qu'à l'embauche de personnel clé en Amérique du Nord afin d'appuyer la mise en place et la gestion de notre équipe sur le terrain aux États-Unis. Les frais généraux et administratifs du troisième trimestre 2022 comprennent également les indemnités de départ et les frais relatifs à notre repositionnement en Europe.

Charges financières nettes

Des charges financières nettes de 1 879 000 \$ et de 4 808 000 \$, respectivement, ont été inscrites pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022, contre 2 254 000 \$ et 4 609 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. Les charges financières nettes des troisième trimestres de 2022 et de 2021 tiennent compte d'intérêts de 554 000 \$ et de 847 000 \$, respectivement (2 189 000 \$ et 2 482 000 \$, respectivement, pour les périodes de neuf mois correspondantes) sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018, ainsi que d'intérêts de 490 000 \$ sur notre nouvel emprunt à terme. Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés.

Les charges financières nettes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2022 comprennent également une charge de désactualisation respectivement de 456 000 \$ et de 1 517 000 \$, en regard de 612 000 \$ et de 1 801 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021.

Perte nette

Compte tenu de l'augmentation des revenus et de l'augmentation comparativement moindre des charges au troisième trimestre de 2022, la perte nette a diminué, passant de 9 510 000 \$ au troisième trimestre de 2021 à 7 549 000 \$. La perte nette est passée de 21 824 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2021 à 39 308 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice à l'étude, principalement en raison de l'amortissement accéléré, à hauteur de 6 356 000 \$, des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen au deuxième trimestre de 2022. La perte nette du troisième trimestre 2022 a également été touchée par les indemnités de départ et les frais d'environ 900 000 \$ liés à notre décision de retirer Trogarzo^{MD} du marché européen. La perte nette pour la période de neuf mois close le 31 août 2022 a également subi l'incidence d'une charge engagée au deuxième trimestre de 2022 et attribuable à la non-production des lots prévus d' *EGRIFTA SV^{MD}*, lesquels ont été annulés en raison de la transition planifiée à la formulation F8 de la tésamoréline.

Liquidités et situation financière

À la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2022, la Société avait 36 462 000 \$ en trésorerie, en placements obligataires et en fonds du marché monétaire. La Société est d'avis que ses liquidités et ses flux de trésorerie futurs liés à l'exploitation seront suffisants pour financer ses activités pour au moins les douze prochains mois à compter de la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière. Se reporter à la note 1 c) afférente aux états financiers intermédiaires.

Pour le trimestre clos le 31 août 2022, les activités d'exploitation ont nécessité des sorties de trésorerie de 4 372 000 \$, comparativement à 4 554 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2021.

Au troisième trimestre de l'exercice 2022, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 3 176 000 \$ sur les flux de trésorerie, comparativement à 1 500 000 \$ en 2021. Ces variations étaient principalement attribuables à l'incidence favorable de la diminution des créances clients (1 059 000 \$), des stocks (1 536 000 \$) et des frais payés d'avance (1 135 000 \$), et ont été contrebalancées par la diminution des créditeurs et charges à payer (1 333 000 \$).

Le produit net provenant de la première tranche de la facilité d'emprunt à terme a également eu une incidence positive sur notre situation financière (36 892 000 \$, y compris les coûts de financement différés), laquelle a été compensée par les fonds utilisés pour rembourser des billets convertibles en circulation d'un montant en principal de 30 000 000 \$ (28 746 000 \$), ainsi que par les intérêts payés sur les billets convertibles.

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu le 13 octobre 2022 à 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats et des récentes mises à jour commerciales. L'appel sera animé par M. Paul Lévesque, président et chef de la direction. D'autres membres de l'équipe de direction, dont le chef de la direction financière, M. Philippe Dubuc, et le chef de la direction médicale, M. Christian Marsolais, se joindront à M. Lévesque pour répondre aux questions des participants après les remarques préparées.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence.

Les informations relatives à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique :	13 octobre 2022
Heure de la conférence téléphonique :	8 h 30 HE
Numéro à composer pour l'Amérique du Nord :	1-877-513-4119
Numéro international :	1-412-902-6615
Code d'accès :	0675980
ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Numéro à composer pour l'Amérique du Nord :	1-877-344-7529
Numéro international :	1-412-317-0088
Code d'accès pour la rediffusion :	1261932
Date de fin de la rediffusion :	20 octobre 2022

La conférence téléphonique sera accessible par webdiffusion à l'adresse <https://edge.media-server.com/mmc/p/69eduxxu>.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « prometteur », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur nos prévisions de revenus pour l'exercice 2022 dans son ensemble, le déroulement de nos essais cliniques portant sur le TH1902, la disponibilité de la totalité du montant de 100 millions de dollars aux termes de la convention de crédit, notre capacité à mener à bien l'étude sur les facteurs humains pour *EGRIFTA SV^{MD}* et la formulation F8, les échéanciers associés au dépôt d'une demande sBLA auprès de la FDA relativement à la formulation F8 et à son lancement, nos discussions avec d'éventuels partenaires pour le NASH et en Chine élargie pour notre plateforme en oncologie, ainsi que les avantages à tirer de l'approbation du mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection IV.

Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué de presse repose sur ce que la Société considère comme étant des hypothèses raisonnables à la lumière de l'information disponible actuellement, les investisseurs sont priés de ne pas s'y fier indûment, puisque les résultats réels pourraient différer de cette information prospective. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des énoncés prospectifs : les ventes d'*EGRIFTA^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis progresseront au fil du temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel respectif; *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne sera adopté ou émis par un organisme gouvernemental aux États-Unis; un approvisionnement continu en *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} sera disponible; les relations de la Société avec les fournisseurs tiers d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront exemptes de conflits et les tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de

Trogarzo^{MD} en temps voulu; aucun produit biosimilaire à l' *EGRIFTA SV^{MD}* ne sera approuvé par la FDA; la propriété intellectuelle de la Société empêchera les fabricants de commercialiser des versions biosimilaires d' *EGRIFTA SV^{MD}* aux États-Unis; la Société respectera toutes les modalités de la convention de crédit afin d'être en mesure de prélever tous les montants mis à sa disposition aux termes de celle-ci; la Société parviendra à trouver un partenaire commercial en Chine élargie pour sa plateforme en oncologie et pour son programme sur le NASH; les échéances associées au dépôt d'une demande sBLA auprès de la FDA relativement à la formulation F8 et à son lancement seront respectées; la Société arrivera à recruter des patients pour son essai clinique portant sur le TH1902; aucun problème majeur ne surviendra dans le cadre de la production du TH1902; les résultats observés et obtenus lors de l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 seront au moins aussi bons que ceux observés lors des études précliniques et permettront de poursuivre cette étude clinique; le marché acceptera le nouveau mode d'administration du Trogarzo^{MD}; et le plan d'affaires de la Société ne subira pas de modifications importantes.

Les hypothèses sur lesquelles reposent l'information prospective sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans une telle information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis, y compris le mode d'administration du Trogarzo^{MD} par injection IV; le maintien des ententes de collaboration et des autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par de tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de la tésamoréline; les événements qui pourraient perturber la capacité de la Société de respecter les délais indiqués dans le présent document; la découverte d'une cure pour le VIH; l'incapacité de la Société de respecter les conditions énoncées dans la convention de crédit, entraînant un cas de défaut et empêchant la Société d'accéder au montant total de l'emprunt à terme; la possibilité que les résultats de l'essai clinique de phase 1 de la Société portant sur le TH1902 ne soient pas concluants; l'incapacité de la Société à conclure un accord de partenariat avec un tiers pour son programme sur le NASH ou pour son programme d'oncologie sur le territoire de la Chine élargie; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 23 février 2022, qui est disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 24 février 2022 parmi les documents déposés par Theratechnologies. Le lecteur est invité à étudier attentivement les risques et incertitudes susmentionnés et les autres risques et incertitudes et à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les investisseurs :

Mme Elif McDonald

Directrice principale, Relations avec les investisseurs

ir@theratech.com

1-438-315-8563

Relations avec les médias :

Mme Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et affaires générales

communications@theratech.com

1-514-336-7800